



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2024

Dates de convocation :
05 avril 2024

Nombre de membres :
En exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 6
Votants : 8
Pouvoirs : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Etaient présents :

Madame LAGARDE

Messieurs ERBS, TANTÔT, JULIEN, PASTEUR et DUPREZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

Madame WARGNIER.

Pouvoirs :

De Monsieur FLAVIGNY à Madame LAGARDE ;

De Monsieur LAURENT à Monsieur TANTÔT.

Monsieur TANTÔT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (1^{er} mars 2024),
- Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2024
- Vote des subventions aux associations
- Budget Primitif 2024
- Accès chemins
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal du 1^{er} mars 2024 envoyés par mail le 15 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024.

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

→ **décide** de maintenir les mêmes taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 38,71 %**

** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,69 %**

- **Taxe d'habitation : 5,64 %**

→ **Charge le Maire :**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété,

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Demandes de subventions reçues	Subventions attribuées
Les Motiv'&Cie	1 000€
La Ligue contre le cancer	60€
AFM Téléthon	60€
Association Française des Sclérosés en plaque (AFSEP)	60€
Prévention routière	60€
Secours Populaire Français (Comité Fédéral de l'Aisne)	60€
Association Culture Sport Vallée de l'Aisne (CSVVA)	60€
Association Médico-Sociale Anne Morgan (AMSAM)	60€

Association de sauvegarde de l'Abbaye Notre Dame de Valsery	60€
Soissonnais 14-18	120€
Association Cantonale Loisirs et Culture (ACLC)	60€
TOTAL	

Voté à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024.

Le Maire présente le Budget Primitif de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 75 593,04	RECETTES 1 630,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 73 963,04
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		75 593,04	75 593,04
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 145 115,42	RECETTES 98 352,05
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 46 763,37
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		145 115,42	145 115,42
TOTAL DU BUDGET (4)		220 708,46	220 708,46

Vu le projet de Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2024.

Voté à l'unanimité.

OBJET : ACCÈS CHEMIN.

Le Maire fait état de la dégradation du chemin rural dit rue des Vautiers due à la circulation de véhicules dont la présence n'est pas rendue nécessaire par l'exploitation des terres adjacentes.

Le Conseil Municipal se dit favorable à des mesures de protection dudit chemin.

Le Maire prendra un arrêté interdisant sauf aux riverains la circulation des véhicules à moteur sur le chemin rural dit rue des Vautiers.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Coupe de bois :** Le Maire informe le Conseil des contacts pris avec divers exploitants forestiers. Le mieux-disant sera retenu.

• **Page Facebook/Panneau Pocket :** Le Conseil est informé de la présence de la commune sur ces deux réseaux sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

<p><i>Le Maire,</i></p>  <p><i>Pierre ERBS.</i></p>	<p><i>Le secrétaire de séance,</i></p>  <p><i>Jean-Luc TANTÔT.</i></p>
--	--